



## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2017

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

N° 4.2017

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal : 29  
 En exercice : 29  
 Qui ont pris part à la délibération : 25 Pour : 25 Contre : 0

*Date de la convocation : 9 janvier 2017*

L'an deux mille dix sept et le dix sept janvier à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

**Présents :** MM. ANDRE. MONTAGNER. BOISSET. FERRARI. GADEN. Mmes BALAGUE. DETUYAT. SOULIER. MM. MANERO. MUSARD. VICENS. Mmes ARMENGAUD. FABREGAS. PONS. MM. IGOUNET. THOMAS. VALMY. Mmes ALEXANDRE. DENES. FOISSAC. VERNIER.

**Pouvoirs :** M. DUBLIN à M. VICENS. Mme LABORDE à M. MANERO. M. PEGOURIE à M. GADEN. Mme VIGNE DREUILHE à M. ANDRE.

**Absents excusés :** MM. DUBLIN. PEGOURIE. RICAUD. POUVILLON. Mmes VIGNE DREUILHE. LABORDE. ESTAUN. OVADIA.

**Secrétaire de séance :** M. MANERO.

### **Objet de la délibération : SUPPRESSION DE POSTES SUITE A PROMOTIONS /DEPARTS EN 2016**

**Exposé :**

Dans le cadre d'avancements de grade, promotion interne, réussite à des concours, changement de filière, départs, retraite, le Conseil municipal a créé les postes afin de pouvoir nommer les agents sur de nouveaux grades. Afin de mettre à jour le tableau des effectifs, il convient désormais de supprimer les postes occupés précédemment par ces mêmes agents.

Il est donc proposé que la commune d'Aucamville supprime les postes correspondants.

**Décision :**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Loi N° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis favorable du CT en sa séance du 6 janvier 2017 pour supprimer ces postes,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

## Décide

**Article 1** : de supprimer les postes suivants à compter du 1<sup>er</sup> février 2017 :

- 1 poste d'adjoint administratif 1ere classe à temps complet
- 3 postes d'adjoint technique 1ere classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique 1ere classe à temps non complet 30h
- 1 poste d'assistant de conservation principal de 2eme classe à temps complet
- 1 poste d'ATSEM 1ere classe à temps complet
- 2 postes d'auxiliaires de puériculture à temps complet
- 1 poste d'éducatrice de jeunes enfants à temps complet
- 1 poste de cadre de santé 2eme classe
- 2 postes d'attaché principal à temps complet

**Article 2** : de mettre à jour le tableau des effectifs.

-

Le Maire,  
Gérard ANDRE

*Document signé électroniquement*

Accusé de réception en préfecture  
031-213100225-20170117-17012017\_4-DE  
Reçu le 19/01/2017  
Signé par serialNumber=0002,CN=Gerard  
d'ANDRE,T=MAIRE D'AUCAMVILLE,  
OU=DIRECTION GENERALE,O  
U=0002 21310022500019,OU=M  
AIRIE D'AUCAMVILLE,O=MAIRIE  
D'AUCAMVILLE,L=SAINT ALB  
AN,C=FRCommune d'Aucamville – 31140  
19/01/2017



A U C A M V I L L E